

1. La tendance au « présentisme »

2. L'émergence d'un droit international punissant les crimes contre l'humanité.

3. La mémoire des crimes contre l'humanité.

❑ Mémoires, « présentisme » et victimisation. Henry LAURENS, *Le passé imposé*. Paris, Fayard, 2022.

Le grand tournant des années 1970-1990

Le second après-guerre s'inscrit dans la continuité d'une tradition tournée vers l'avenir, marqué par la problématique des sociétés industrielles, de l'expansion, articulée autour de l'opposition entre « technique » et « humain ». La réflexion sur la décolonisation repose alors sur la question de la conciliation entre l'extension de l'industrialisation, toujours plus niveleuse, et la résurrection des identités culturelles après la domination étrangère.

Les guerres d'indépendance puis la guerre du Vietnam amènent un décentrement du lieu révolutionnaire définitivement dans le Tiers Monde. Le Grand Soir révolutionnaire se maintient comme perspective. La gauche demeure progressiste, même si se font entendre les premières affirmations de l'écologie politique. Le libéralisme poursuit pour sa part son avancée et commence à s'étendre aux questions sociétales. On parle, de façon polémique ou non, de convergence entre les libéraux et les libertaires. Quant aux futurologues, ils annoncent les merveilles technologiques du siècle à venir. Entre 1975 et 1980, les paradigmes changent, sans que les gens s'en aperçoivent. Les moments clefs de ce changement sont la publication de *L'Archipel du Goulag* d'Alexandre Soljenitsyne, la dénonciation du maoïsme, la fin de la guerre du Vietnam, le génocide cambodgien et l'arrivée des *Boat People*. Nous l'avons dit, le combattant et le militant cèdent la place à la victime avec la disparition du primat de la révolution. S'imposent alors les grandes organisations non-gouvernementales humanitaires, apportant des soins ou agissant pour la défense des droits de l'homme. Les dissidents du bloc soviétique, Sakharov en tête, deviennent les nouveaux héros. Il ne s'agit plus de combattre le mal, mais de chercher à s'interposer entre les combattants pour porter secours aux populations en danger.

Les droits de l'homme sont exigibles immédiatement contrairement à la libération qui était un aboutissement (libération du prolétariat, des peuples etc.). L'horizon d'attente est le présent, non plus l'avenir. La cause disparaît au profit de la défense exclusive des droits par un citoyen devenu international. Michel Foucault en témoigne le 30 juin 1984 dans *Libération* : « Il existe une citoyenneté internationale qui a ses droits, qui a ses devoirs et qui engage à s'élever contre tous les abus de pouvoir, quel qu'en soit l'auteur, quelles qu'en soient les victimes. Après tout nous sommes tous des gouvernés et, à ce titre, solidaires. » On parle alors plutôt d'instantanéisme que de présentisme, terme qui s'imposera plus tard avec les travaux de François Hartog.[...]

Tout laisse entendre que l'État de droit s'appliquera un jour à l'ensemble du genre humain. Ces mêmes années voient ainsi la concrétisation des entreprises juridiques de 1948-1949. Le statut de Rome rédigé en 1998 unifie le droit issu de Nuremberg et celui de 1948 en définissant les crimes internationaux : crimes d'agression, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de génocide. Il entre en vigueur avec la création de la Cour pénale internationale en 2002 dont la compétence n'est pas rétroactive.

La concurrence des victimes

Le corpus juridique de l'après-guerre avait pour ambition de mettre fin aux manques du droit international qui avaient profité au nazisme. Sa non-rétroactivité en faisait un outil pour l'avenir. Bien entendu, le plus terrible était la destruction des Juifs d'Europe. À l'époque, la priorité avait été, en Europe de l'Ouest, la réintégration des survivants dans la collectivité nationale, tandis qu'en Europe de l'Est les régimes staliniens achevaient l'homogénéisation des populations en procédant à des séparations de peuples et en favorisant le départ des Juifs vers l'Ouest et vers l'État d'Israël. Cela explique en partie le soutien apporté par l'Union soviétique à la création d'Israël. En 1948, la culpabilité provoquée par l'abandon des Juifs d'Europe s'était exprimée dans ce soutien, commun aux deux Blocs politiques en formation. C'est dans les relations internationales que l'on parlait de « peuple juif ». Dans les années 1950, les premiers travaux d'historiens (Poliakov, Hilberg) et les démarches entreprises pour mettre fin aux références antisémites de la liturgie catholique marquent le début d'une prise de conscience de l'ampleur du drame. Jusque-là le traumatisme avait été dissimulé par la nécessité de regarder vers l'avenir, la reconstruction du pays comme de la personne étant la priorité absolue.

Si les procès de Nuremberg avaient permis de grands progrès dans la connaissance historique, le procès Eichmann introduit au contraire l'ère des témoins, fruit d'une volonté de « rappel » et de « mémoire ». Événement historique en soi, qui pour la première fois considère dans sa globalité la destruction des Juifs d'Europe, son apport à la connaissance demeure faible, en dehors de la controverse sur la « banalité du mal ». À partir des années 1960, un schéma global d'interprétation du nazisme est fondé sur l'opposition entre ce qui est de nature intentionnelle (compris dès l'origine dans le nazisme) et ce qui est circonstanciel (la conquête de la Pologne, l'invasion de l'Union soviétique). En

1948 : la DUDH (ds le cadre onusien). René Cassin, Eleanor Roosevelt.

un sens resurgit la problématique du projet et de la circonstance, déjà rencontrée dans l'analyse des grandes révolutions.

La concurrence mémorielle

On se heurte alors à l'impossible comparaison. Toute collectivité humaine ayant connu des destructions de grande ampleur aura tendance à la définir sur le modèle de ce que l'on appelle désormais l'holocauste ou la Shoah. Si les « *genocide studies* » permettent de faire des anatomies comparées, les « livres noirs » du communisme ou de la colonisation remettent en cause la primauté accordée à la destruction des Juifs d'Europe. Ce qui est en jeu est la distance entre soi et le groupe des victimes, puisqu'il serait plus qu'obscène de définir une unité de mesure de la souffrance collective permettant une comparaison en termes d'intensité.

Le passé revécu

L'abandon des grands récits s'accompagne, à partir des années 1980, d'une invasion mémorielle. Pierre Nora en est la grande illustration avec la monumentale œuvre collective qu'il dirige alors, *Les lieux de Mémoire* (1984-1992). L'invasion mémorielle va de pair avec une réhabilitation du patrimoine dont la sauvegarde devient un devoir national. 1980 est déclarée année du patrimoine, tandis que la République mitterrandienne crée une « journée du patrimoine », un rendez-vous annuel au grand succès populaire.

Mémoire et patrimoine prouvent que le présentisme, s'il est abandon des grands récits, n'est pas rupture avec le passé. Au contraire, il est mis au présent en dépit de l'habituel regret d'une perte de connaissances historiques. Il en est ainsi de la multiplication des lieux de mémoire à vocation patrimoniale consacrés au monde industriel accompagnant la désindustrialisation de régions entières.

Les collectivités humaines composant l'ensemble français peuvent ainsi se voir accorder ce genre de lieux mémoriels renvoyant à leur histoire propre, éventuellement partagés avec d'autres collectivités. Le Mémorial du camp de Rivesaltes est consacré aux vagues successives d'« internés » de 1939 à 1964 : Républicains espagnols, Juifs étrangers, Tsiganes, prisonniers de guerre de l'Axe, Harkis, prisonniers FLN, Guinéens, nord-Vietnamiens. Il est devenu un centre de références pour les Harkis et leurs descendants, « leur » mémorial. Certes, chaque collectivité française, les diverses familles spirituelles de la France selon l'expression de Maurice Barrès en 1917, a son histoire et sa mémoire particulières, tout en faisant partie de l'ensemble français. Il n'en reste pas moins que la logique des nouveaux mémoriaux n'est plus de célébrer la gloire immortelle de nos aïeux, mais de rappeler, dans une sorte de sacralisation, que quelque chose de terrible s'est passé là. La victimisation est le corollaire de cette mémorialisation qui tend elle-même à devenir sacralisation. Les grandes batailles de la Première et de la Seconde Guerre mondiale ne sont plus ressenties, au moins chez les Européens, comme des commémorations nationales. Elles marquent l'exceptionnalité de ces affrontements meurtriers et inspirent un sentiment de sacré. Ce passé se trouve d'une certaine façon dépassé parce qu'il marque la nécessité d'une autre entité politique, l'Europe. [...]

La victimisation, qui accompagne le présentisme, accentue ainsi ces ressauts mémoriels chargés de souffrances. Le conflit israélo-palestinien en montre les replis. Le sionisme se voulait être la création d'un homme juif nouveau refusant la soumission à l'intolérable. Cet homme se construit en inversant l'image du Juif présente chez les antisémites : il est un homme des campagnes, bronzé, musclé, abrupt, un combattant de premier ordre. Après la catastrophe de 1948, les Palestiniens s'attachèrent de même à l'élaboration d'un homme nouveau. Le Palestinien devint un combattant appelé à délivrer sa patrie par la lutte armée pour retrouver sa dignité. Ce sont là deux excellentes illustrations du paradigme du combattant. La phase suivante est marquée par le retour à la victime dont l'image par excellence est celle de l'enfant mort, régulièrement exhibée dans les médias pour démontrer la barbarie de l'autre. Le petit Palestinien tué au début de la seconde Intifada ainsi présenté au monde renvoie dans la mémoire tout aussi bien à l'enfant du ghetto de Varsovie qu'à l'accusation ancestrale de crime rituel. Ces réactions amplifiées expliquent la violence de certains militants sionistes à l'encontre des journalistes ayant capté cette scène. La même ostentation se trouve dans les terribles images des drames migratoires. Dès lors, le conflit s'enfonce dans les marécages de la mémoire.